

TRESORIER·E DE MAISON CROIX-ROUGE

Dans le cadre des stratégies opérationnelles du Conseil Communautaire et en regard des spécificités de leur territoire, les Maisons Croix-Rouge mettent en œuvre et développent des services de proximité pour répondre aux besoins des publics les plus vulnérables. Elles sont épaulées par chaque Comité Provincial, à savoir une équipe de salarié·es et de volontaires disposant de compétences relatives aux différentes activités de terrain et administratives.

Sous la direction du·de la Président·e, le comité élargi assure le bon fonctionnement et le rayonnement de la MCR (Maison Croix-Rouge). Ce comité se compose du·e la Président·e, d'un ou deux Vice-Président·e-s, d'un·e Trésorier·e et d'un·e Secrétaire ainsi que des responsables d'activité et travaille en équipe.

En étroite collaboration avec les autres mandataires et responsables d'activités, le·la trésorier·e participe à la gestion journalière avec comme responsabilité particulière le suivi financier de la Maison Croix-Rouge. Il·elle est épaulé·e par le·a trésorier·e du Comité Provincial.

Sa mission principale est de mettre en application les normes et les recommandations de la Direction Finance et/ou des Réviseur·ses en matière de gestion et de contrôle.

RESPONSABILITES

Avec l'appui du·de la trésorier·e du Comité Provincial et en collaboration étroite avec le·la président·e de la Section locale, le·la trésorier·e est responsable de/d'

Budget et investissements

- établir un projet de budget annuel et le présenter au comité de la MCR pour approbation
- suivre la réalisation et le respect du budget annuel
- formuler des avis financiers sur les projets d'investissement
- examiner les états financiers et les présenter au comité de la MCR
- soutenir et informer les responsables d'activité de l'évolution de leur budget

Caisses

- soutenir les responsables d'activité dans la tenue des caisses
- réaliser des inventaires physiques et des contrôles réguliers et ponctuels des caisses
- vérifier la concordance des caisses avec le·a trésorier·e du Comité Provincial
- transférer régulièrement les surplus de caisses vers le compte bancaire de la MCR

Gestion des factures et du(des) compte(s) bancaires

- vérifier la conformité des pouvoirs de signature sur les comptes en banque
- valider les factures des fournisseurs avant transmission

- suivre l'exactitude et l'exhaustivité des encaissements
- transférer les surplus vers la Banque interne de la Croix-Rouge de Belgique (BIF)

Transmission des documents

- transmettre l'ensemble des pièces justificatives au comptable du Comité Provincial dans les délais impartis
- transmettre les informations utiles à l'établissement des attestations fiscales à remettre aux donateur·trices

Le mandat de trésorier de Maison Croix-Rouge est décerné par élection pour une période de 4 ans (ou moins, si le mandat est pourvu en cours de quadriennat).

PROFIL SOUHAITE

- être en accord avec les Principes et Valeurs humanitaires de la Croix-Rouge
- intégrité
- organisé·e
- rigoureux·se
- goût pour le travail en équipe
- connaissances de base (ou expérience probante) en gestion financière et comptable
- être à l'aise avec l'outil informatique
- être majeur

ENGAGEMENTS A PRENDRE

- avoir une disponibilité suffisante pour assumer les responsabilités associées au mandat
- assurer une passation en cas d'arrêt en cours de quadriennat.
- acquérir et entretenir ses connaissances sur :
 - signification et usage des Principes fondamentaux et de l'emblème du Mouvement
 - missions, gouvernance, stratégie, structure, activités, publics cibles de la Croix-Rouge de Belgique
 - modes de fonctionnement, règlement d'ordre intérieur, modalités administratives...
- respecter et faire respecter la Charte de la Croix-Rouge de Belgique.

J'ai pris connaissance le à